



Rehausser sa mobilisation d'un cran

(Par Michel Picard)

Je ne vous apprendrai sûrement rien en vous écrivant que nous faisons présentement partie d'un vaste Front commun qui est à négocier le renouvellement de notre convention collective face au gouvernement de Jean Charest. Aux demandes syndicales déposées en novembre, le Conseil du trésor a répondu par un dépôt des offres patronales. Entre les demandes et les offres, il existe une certaine distance, pour ne pas dire une distance certaine. S'appuyant sur les données du contexte économique actuel, le gouvernement négocie sur la place publique en prenant à témoin la population : en donner plus à « nous » signifierait en prendre plus à « eux ». C'est clair, limpide et mathématique.

Mais est-ce réellement aussi simpliste que ça? Ne faisons-nous pas aussi partie de ce « eux »? Sommes-nous exempts d'impôts et de taxes? Sommes-nous encore obligés de voir nos augmentations se traduire en fractions alors qu'ailleurs, selon le *Conseil du patronat du Québec*, on parle d'une moyenne de 2,5 % des hausses salariales en 2010 pour les autres travailleurs de la province? Est-ce qu'une sécurité d'emploi nous donne un rabais sur la pinte de lait? Est-ce que la sécurité d'emploi coûte vraiment de l'argent au gouvernement? En connaissez-vous beaucoup de personnes syndiquées qui restent chez elles à ne rien faire? Y-a-t-il beaucoup d'employés de soutien qui reçoivent des primes de départ ou des parachutes

dorés? En avez-vous assez de la désinformation qui circule sur votre dos?

Oui?

C'est alors le temps pour vous de faire comme les équipes sportives à l'approche des séries : haussez votre jeu d'un cran. L'APPA, ça ne se résume pas aux neuf membres du Comité exécutif. L'APPA, c'est une équipe et vous êtes un des coéquipiers, une des coéquipières. Si nous souhaitons nous rendre loin dans cette « série », il faut être en mesure de se serrer les coudes et de tous pousser dans le même sens. Et il faut que cela soit visible. Pour ce faire, rien de bien compliqué : affichez les outils de mobilisation (autocollant, calendrier...), participez aux activités syndicales (assemblées générales, manifestations...) et assurez-vous que les personnes que vous côtoyez (famille et amis) connaissent la nature de votre travail et de vos revendications. Tenez-vous informé et tenez-les informés.

Si vous n'avez jamais participé à une assemblée générale ou à une manifestation, n'hésitez pas à vous joindre à nous lors de la prochaine activité syndicale. En montant d'un cran votre mobilisation, vous enverrez un message clair à la partie patronale : « assez, c'est assez »! Il est temps de regagner le terrain perdu par des années de gel salarial et de hausses microscopiques!

Événements importants Janvier 2010

- 1 Jour de l'An
Bonheur, Santé et
Prosperité pour 2010
- 4 Retour au travail
Petit déjeuner du directeur
général
- 31 Date limite pour indiquer
votre choix du plan
d'assurance collective
- 27 Journée internationale en
mémoire des victimes de
l'Holocauste

Février

- 1-2 Conseil du secteur scolaire

Conditions particulières

(Par Jocelyn Sergerie)

Pendant que le comité de négociation du secteur scolaire négocie la partie normative de notre convention collective au niveau national, nous avons déposé nos demandes de renouvellement des conditions particulières à la CSDM. Il est à noter que ces demandes ont été présentées et votées lors de la dernière assemblée générale.

Qu'est-ce que ça mange en hiver des conditions particulières et d'où ça vient? Dans les années 70, le gouvernement a adopté des lois qui définissaient et encadraient les négociations du secteur public. Une de ces lois réitère le principe voulant que la négociation se déroule désormais au niveau provincial et que

l'autonomie des parties locales demeure donc entièrement déterminée par la volonté des agents négociateurs nationaux et le gouvernement. En d'autres termes, la FEESP-CSN (Fédération des employées et employés de services publics) et le gouvernement peuvent déterminer certaines matières qui font l'objet de négociation locale. Pour notre part, nous avons obtenu ce droit de négocier avec la CSDM dans les années 70.

Les conditions particulières (S6A) sont intégrées dans la convention collective S6 avec les droits qui s'y rattachent. Si vous voulez consulter les conditions particulières, allez sur le site www.appa.qc.ca à l'onglet « Lettre d'entente ».

Mot du président

Année de négociation

(Par Charles Allen)

Déjà 2010, que le temps passe vite! Dix années d'écoulées que nous n'avons pas vues passées depuis le début du 21^e siècle. Dix ans de franchis alors qu'il me semble que nous venons à peine de célébrer le début de ce siècle. Je pourrais vous faire les traditionnels souhaits de santé, prospérité et de paradis à la fin de vos jours pour l'année qui s'en vient, mais je vais plutôt, vous souhaiter tout ce qui est bon pour vous pour la prochaine... décennie!

Dans le milieu scolaire, nous sommes chanceux, car nous avons deux occasions de nous souhaiter une bonne année : au début de l'année scolaire et à l'arrivée de la nouvelle année. Il est donc possible de se reprendre lorsque celle scolaire est amorcée sur les chapeaux de roue, car on peut se fixer d'autres objectifs à l'approche de la suivante. Il serait bon que le gouvernement puisse en faire autant et retourner faire ses devoirs. L'offre qu'il a déposée aux tables de négociation est tout simplement inacceptable.

Lors de son dépôt le 30 novembre dernier, le gouvernement était tout fier

de nous offrir un beau 7 % sur 5 ans. Ce 7 % ne se traduit pas automatiquement par une augmentation de 1,4 % par année, oh que non! Il doit aussi inclure tous les coûts de la négociation, du maintien de l'équité, de la relativité salariale et de tous les autres coûts générés par les demandes normatives. Combien va-t-il en rester pour nos augmentations? À mon humble avis : pas grand chose.

Aux tables sectorielles, les Comités patronaux de négociation (CPNCF et CPNCA) ont également fait leurs dépôts au mois de décembre. Leurs orientations sont les suivantes :

- Améliorer la stabilité du personnel et des équipes de travail afin d'assurer un service adapté aux besoins de la clientèle;
- Développer une organisation du travail qui favorise la qualité des services offerts;
- Assurer une application équitable des dispositions de la convention collective;
- Actualiser certaines dispositions de la convention collective.

Plus de la moitié des demandes sont les mêmes que lors de la dernière ronde de négociation. Peu de nouveau, que du réchauffé. Je vais vous traduire en termes clairs ces grandes orientations : les commissions scolaires ne considèrent pas que leur personnel doivent avoir la chance d'augmenter leurs heures de travail, surtout pas ceux de l'adaptation scolaire. La stabilité du personnel avant toute chose, c'est-à-dire, les visser à leur chaise. Ils veulent également rendre les dispositions de la convention collective plus équitables, ce qui veut dire niveler par le bas, rendre tout le monde pareil, donc partager la pauvreté. Pour la partie patronale, la qualité des services passe par une dégradation de nos conditions de travail. Il me semble qu'il devrait y avoir un moyen d'augmenter cette qualité sans nuire à nos conditions de travail. Il faut croire que nos dirigeants n'ont pas assez d'imagination pour combiner les deux.

Je pense qu'il serait préférable de se souhaiter une bonne négociation pour cette année, car l'échéance approche rapidement!

Les tests de passage CSDM

(Par Nicole Payeur)

Vous avez certainement pu constater que lors de l'affichage de certains postes, surtout au Service des ressources humaines, nous retrouvons souvent la mention « *le candidat doit avoir réussi le test PaieGRH* ». Quoi de plus naturel que de vouloir sélectionner les candidats pour un travail qui requiert une connaissance plus approfondie de logiciels corporatifs et non accessibles au grand public? Pour se faire, la CSDM fournit même un document de préparation dudit test sur lequel nous retrouvons la note soulignant qu'il n'est pas nécessaire de lire le volumineux document, mais d'en retirer les grandes lignes. Encore une fois, pertinent!

Cependant, pour l'avoir essayé à deux reprises, il est très difficile de réussir ce test si vous n'avez pas eu la chance de travailler auparavant dans ce genre de dossier puisqu'il vous faut connaître des formulaires et des calculs bien précis. Les personnes salariées temporaires sont grandement avantagées face au personnel salarié régulier puisque ces personnes reçoivent la formation requise afin de pouvoir s'acquitter de leurs tâches lors du remplacement d'une personne régulière. Une question me vient alors subitement à l'esprit : pourquoi ne pas donner la même chance à tous d'accéder à ces postes en offrant une formation à toutes les personnes

désireuses d'acquérir d'autres connaissances afin d'améliorer leur sort?

La CSDM, la plus grosse commission scolaire de la province, n'a-t-elle pas un souci d'équité dans le traitement de son personnel régulier ou temporaire? Est-ce souhaitable de limiter la qualification et la polyvalence en ne tablant pas sur la formation du personnel en place qui possède déjà la culture de la commission scolaire? C'est, à mon point de vue, un argument défendable auprès du Bureau du développement des compétences. Qu'en pensez-vous? Plus de formation équivalait à une plus grande polyvalence et, par ricochet, à plus de motivation au travail.

Classification des techniciens en service de garde

(Par Jocelyn Sergerie)

À la demande de plusieurs membres et suite à une négociation avec la CSDM, le DEC en loisir combiné à trois années d'expérience est ajouté aux qualifications déjà reconnues pour occuper un poste de technicien en service de garde. Donc, les personnes qui détiennent un DEC en loisirs et trois années d'expérience en service de garde pourront postuler sur les postes de technicien en service de garde affichés en mai.

De plus, vous pouvez dès maintenant inscrire votre nom sur la liste d'éducateurs en SDG réguliers intéressés à pourvoir un poste temporairement vacant de technicien en service de garde. Vous n'avez qu'à contacter le Service ressources humaines (poste 6579), donnez votre nom et vos disponibilités au moins 14 jours à l'avance.

Vous trouverez la liste complète des qualifications reconnues pour occuper un poste de technicien en service de garde sur *Adagio*, dans la rubrique « Formation et stages ».

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Assemblée d'accréditation du 1^{er} décembre 2009

(Par Alain Dubois)

Lors de l'assemblée du 1^{er} décembre, trois points étaient à l'ordre du jour, soit le renouvellement des conditions particulières communément appelées la S6A, la mobilisation et Fondation.

Un vidéo a été présenté sur lequel on pouvait voir et entendre M. Louis Roy, vice-président de la CSN, y traiter de la mobilisation du secteur public. De l'information a ensuite été donnée concernant les cartes postales reçues dans les lieux de travail. Nous avons profité de cette réunion pour les faire signer aux membres qui ne l'avaient pas

encore fait et donner des informations supplémentaires sur la tenue de moyens de visibilité et de pression à venir.

Par la suite, Mme Louise Girard, représentante de Fondation, nous a présenté les avantages d'acquiescer un RÉER Fondation. Elle a su répondre clairement aux questions des membres présents.

Nous avons finalement passé en revue et voté toutes les demandes concernant le dépôt des conditions particulières pour la CSDM. L'ensemble de ces demandes

semblait satisfaire les membres. Elles ont été adoptées à l'unanimité par les personnes présentes.



(Photo—Alain Dubois)

Saviez-vous que...

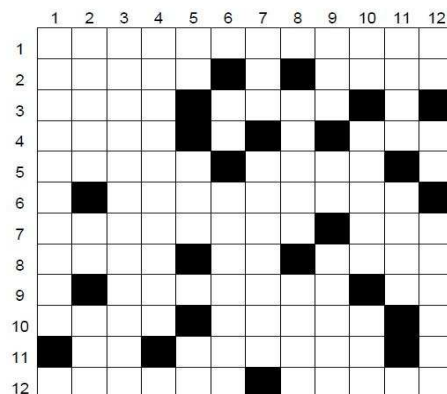
Par Diane Lafrenière

Responsabilité civile

J'ai des enfants sous ma supervision et mon employeur me demande de faire un travail déterminé. Ce dernier me précise que s'il se produit un incident, je pourrais être tenu personnellement responsable.

Faux. Selon l'article 5-8.00 de la convention : « 5-8.01. La commission s'engage à prendre fait et cause pour toute personne salariée dont la responsabilité pourrait être engagée à la suite d'actes posés dans l'exercice et les limites de ses fonctions, en tant que personne salariée. » À moins que je n'aie commis une **faute lourde ou intentionnelle**, non seulement la commission ne peut me tenir responsable, mais en plus, elle a le devoir de me soutenir. De plus, elle pourrait être tenue de m'indemniser advenant le cas où je subisse un préjudice. (5-8.02 à 5-8.04).

Problème n° 149



HORIZONTALEMENT

- 1- Qui font un bel effet à la télévision.
- 2- Pareille — C'était le sigle de l'Union soviétique.
- 3- Capitale du Pérou — Audacieuse.
- 4- Paradis terrestre — Chlorure de sodium.
- 5- Penny, au pluriel — Interjection qui exprime un claquement sec.
- 6- Emploi combiné du radar et de la télévision.
- 7- Employé de tramway — Rongeur.
- 8- Promptitude — Conjonction — Sonde.
- 9- Manque d'énergie — Indium.
- 10- Quote-part — Arbrisseau qui produit le raisin.
- 11- Temps d'une révolution terrestre — Caribous.
- 12- Tentatives — Ancienne épée longue et étroite.

VERTICALEMENT

- 1- Transmission de pensée.
- 2- Protection — Radium — Circonstance.
- 3- Plaintes.
- 4- Douleur vive et intermittente.
- 5- Divinité grecque de la Terre — Dernier cri de Jésus — Ricané.
- 6- Délice du chien — Agacés.
- 7- Sans ornements — Excrément des chevaux.
- 8- Port d'Israël, sur le golfe d'Aqaba — De la nature du feu.
- 9- Pronom relatif — Idem — Guides.
- 10- Patrie d'Abraham — Poisson-perroquet — Orient.
- 11- Crochet d'étau — Enchanté.
- 12- Sa Sainteté — Largeur d'étoffe — Tanrec.

Grille n° 9

6	5	2	4	1	7	9	8	3
7	9	3	8	6	5	4	2	1
4	8	1	2	9	3	6	7	5
5	2	4	9	7	1	3	6	8
1	7	8	3	2	6	5	9	4
9	3	6	5	4	8	2	1	7
8	4	7	6	3	9	1	5	2
3	1	9	7	5	2	8	4	6
2	6	5	1	8	4	7	3	9

Avancement d'échelon

(Par Michel Picard)

Pour le personnel régulier : Votre premier avancement d'échelon vous est consenti le 1^{er} janvier ou le 1^{er} juillet, selon la première de ces deux dates qui suit d'au moins neuf mois la date effective de votre entrée en service à la CSDM. Par exemple, si vous avez été embauché en février, ce sera le 1^{er} janvier qui sera votre date de changement d'échelon. Par la suite, ce sera toujours à cette date qu'auront lieu,

annuellement, vos avancements d'échelon (équivalant à une année d'expérience), même si vous occupez un poste saisonnier.

Pour le personnel temporaire : Une lettre d'entente a été signée, entre la CSDM et l'APPA, qui stipule qu'au 1^{er} janvier de chaque année, vous bénéficiez d'un avancement d'échelon dans toutes les classes d'emplois pour lesquelles vous avez effectué une prestation de travail durant la

période comprise entre le 1^{er} novembre et le 31 octobre de l'année suivante (période de référence).

Vérifiez votre fiche de paie à ce moment pour vous assurer que vous avez bel et bien obtenu votre avancement d'échelon.



Party de Noël de l'APPA...un succès monstre

Par Alain Dubois

Le 11 décembre dernier, l'APPA vous a offert tout un party de Noël. Depuis quelques années, la participation ne cessait de diminuer et il fallait recréer la frénésie d'antan. Le party de Noël est l'occasion par excellence de se rencontrer, fraterniser et créer des liens en dehors du contexte du travail. Nouvelle formule, nouvel endroit, un vendredi. La tension était palpable au sein du comité organisateur, car l'inconnu fait toujours peur.

Et bien, tenez-vous-le pour dit, ce fut un succès monstre!

Plus de 450 personnes se sont déplacées pour participer à cet événement festif. Elles en ont profité pour se déhancher jusqu'aux petites heures du matin au son d'une musique endiablée, « mixée » de main de maître par nos deux super DJ-maison : Jean-Pierre (JPB) Bourgault, trésorier et super organisateur, ainsi que Richard (Little Cat) Ledoux, éducateur en service de garde.

Cinq personnes se sont vu remettre un chèque-cadeau de 100 \$ applicable dans n'importe laquelle des boutiques des Centres à la mode.

Vous n'y étiez pas? Voici quelques photos pour vous montrer ce que vous avez manqué! C'est un rendez-vous à mettre à vos agendas pour décembre prochain!



(Photos—Richard Gagnon)

ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca